

RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice-Présidente de la Commission Développement Economique et Touristique

TITRE : Convention de partenariat avec Galilee dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire et le développement des services aux personnes

Mesdames, Messieurs,

Depuis six années le SyMPaC et l'association Galilee conventionnent dans le cadre de la politique régionale de développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Plus de 40 porteurs de projets ont été accompagnés ainsi que trois projets de collectivités visant la création de services aux habitants.

En 2017, le soutien régional se poursuit avec l'accompagnement d'une dizaine de porteurs de projets.

Cette intervention s'effectue en lien avec la politique régionale de l'Economie Sociale et Solidaire qui finance 80% du coût de l'intervention et dont le pays est l'échelon de contractualisation souhaité.

Un comité de suivi va se réunir au second semestre 2017 afin de faire le point sur les projets locaux.

Pour simplifier les modalités de partenariat avec la Région et l'association Galilee, il est ainsi proposé de renouveler le soutien financier du SyMPaC avec, pour une dépense totale maximale de 30 000 € TTC, le plan de financement suivant :

RECETTES PREVISIONNELLES	
Conseil Régional	24 000 €
SyMPaC	6 000 €
Total recettes :	30 000 €

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le budget prévisionnel comme base financière du projet ;
- engager la dépense de 6 000€ ;
- habiliter le président à signer la convention avec Galilee.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,



Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 20 octobre 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 20 octobre 2017

Le Président du SyMPaC,



Olivier MAJEWICZ